

PRIMONIAL SÉRÉNIPIERRE

CONTRAT D'ASSURANCE VIE

AVEC LE FONDS SÉCURITÉ PIERRE EURO :

- » un investissement en immobilier avec une garantie permanente en capital, assortie d'une perspective de rendement particulièrement attractive,
- » une augmentation potentielle du rendement corrélé à celui de l'immobilier locatif.

4,05%* taux servi en 2014

4,15%* taux servi en 2012 et 2013
sur le fonds en euros Sécurité Pierre Euro

*Rendements 2012, 2013 et 2014, nets de frais annuels de gestion, hors prélèvements sociaux et fiscaux et hors frais éventuels liés aux garanties optionnelles en cas de décès, du fonds en euros Sécurité Pierre Euro, à capital garanti, essentiellement investi en immobilier (89,3 % au 31/12/2014). Garantie en capital hors fiscalité et/ou frais liés au contrat.



PRIMONIAL SÉRÉNIPIERRE EST UN CONTRAT COMMERCIALISÉ
PAR PRIMONIAL, ÉLUE SOCIÉTÉ LA PLUS INNOVANTE DU MARCHÉ
(PALMARÈS 2014 GESTION DE FORTUNE)

PRIMONIAL
ASSURANCE

GRÂCE À SÉRÉNIPIERRE

Bénéficiez d'un investissement jusqu'à **65 %** sur le fonds en euros **Sécurité Pierre Euro...**

➤ UN FONDS EN EUROS INNOVANT À CAPITAL GARANTI ESSENTIELLEMENT INVESTI EN IMMOBILIER

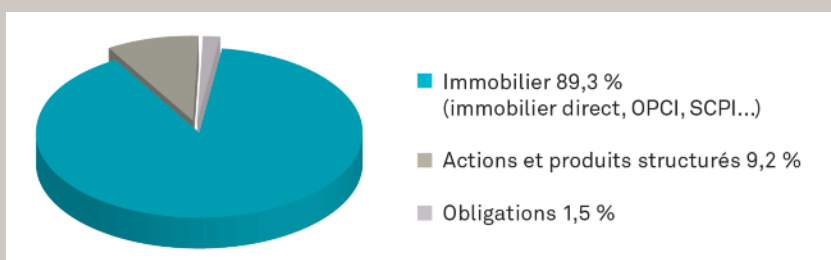
Le fonds **SÉCURITÉ PIERRE EURO** vous offre :

- un investissement essentiellement en immobilier,
- une garantie permanente à 100 % sur le capital investi⁽¹⁾,
- la capacité de disposer de votre capital sans pénalité en cas de besoin.

➤ UN RENDEMENT DU FONDS EN EUROS CORRÉLÉ À CELUI DE L'IMMOBILIER LOCATIF

Les revenus dégagés par l'immobilier locatif évoluent positivement avec la hausse des prix. Ils devraient permettre de réaliser un rendement significatif même en cas de retour de l'inflation.

SÉCURITÉ PIERRE EURO : UN FONDS INVESTI À 89,3 % EN IMMOBILIER au 31/12/2014



Le fonds Sécurité Pierre Euro est essentiellement investi en immobilier : biens en direct et supports immobiliers collectifs, tels que OPCI ou SCPI.

EXEMPLES D'INVESTISSEMENTS RÉALISÉS



Droits photos : Catella

Immeuble les Renardières - La Défense (92), propriété de l'OPCI PREIM Défense, dans lequel le fonds Sécurité Pierre Euro a investi.



Droits photos : Philippe Matsas.

Immeuble Rue Hélène Boucher - Guyancourt (78), propriété de la SCPI Primopierre, dans laquelle le fonds Sécurité Pierre Euro a investi.

... complété de **35 %** minimum répartis sur un large choix à votre profil d'investisseur.

UNE OFFRE UNIQUE DE GESTION IMMOBILIÈRE INNOVANTE

Au sein de Sérénipierre, vous accédez à 4 unités de compte immobilières qui vous permettent de diversifier votre patrimoine en immobilier collectif.

- » **Primopierre** est une SCPI (Société Civile de Placement Immobilier) investie principalement en bureaux, dans toute la France, qui s'est rapidement imposée comme l'un des produits les plus attractifs du marché.
- » **Patrimmo Commerce** est une SCPI qui investit en immobilier de commerces, notamment de proximité, en adéquation avec les nouveaux modes de consommation des Français.
- » **Primovie** est la 1^{ère} SCPI thématique investie principalement sur les secteurs de la santé et de l'éducation.

Les SCPI, détenues en unités de compte au sein de contrats d'assurance vie, permettent la constitution d'un capital et le versement de revenus complémentaires réguliers potentiels réinvestis dans le contrat et bénéficient d'une grande souplesse⁽³⁾.

- » L'unité de compte **Capimmo (Société Civile immobilière)** investit notamment sur une sélection de SCPI parmi les meilleures du marché. Elle offre une gestion qui permet d'adapter le portefeuille aux cycles des marchés.

MULTIGESTION ET FONDS PURS, EN ARCHITECTURE TOTALEMENT OUVERTE

Sérénipierre vous offre également l'accès à plus de 200 fonds sélectionnés parmi les grands noms de la finance française et internationale.



Parmi ces fonds, Primonial a sélectionné des pépites de l'Asset Management qui offrent des supports diversifiés et attractifs :



- » **Primonial Asset Management**, spécialiste de la gestion flexible et de la maîtrise du risque, recouvre les pôles Gestion flexible et Gestion quantitative.



- » **Roche-Brune Asset Management** gère des fonds actions internationales à fort potentiel de rendement.



- » **AltaRocca Asset Management** intervient sur le marché des obligations convertibles et des stratégies de rendement.

DES SUPPORTS OPPORTUNISTES LIÉS AUX CONDITIONS DE MARCHÉS

Vous bénéficiez aussi d'une gamme variée de produits à protection partielle ou à capital garanti au terme, dont les caractéristiques sont bâties sur des indicateurs économiques et financiers⁽²⁾. Département de Primonial, Primonial Dérivatives est reconnu pour son expertise et vous permet d'**adapter votre allocation à l'évolution des conditions de marché**.

d'unités de compte⁽²⁾ pour s'adapter précisément

EXEMPLES DE SUPPORTS⁽²⁾

- » **L'unité de compte CAPIMMO**
Ce support, investi dans des fonds immobiliers, permet de constituer une allocation majoritairement immobilière.
- » **L'unité de compte Primonial Flexible Équilibre**
Ce support d'investissement en gestion flexible permet de profiter d'opportunités de marché tout en conservant un risque modéré du portefeuille.
- » **L'unité de compte Roche-Brune Europe Actions**
Ce support permet d'exposer une partie de son portefeuille aux performances des marchés Actions.
- » **Les unités de compte de Derivative Solutions**
Choisir un produit structuré permet de s'insérer dans un cadre contractuel de performance, connu à la souscription, en protégeant tout ou partie de son capital à échéance.
- » **Les unités de compte d'AltaRocca**
Choisir un fonds composé d'obligations convertibles permet de combiner les performances à long terme des marchés actions et une volatilité limitée.

Le niveau de risque de chaque support doit être évalué en fonction du profil de l'investisseur.

DES OPTIONS DE GESTION POUR AJUSTER VOTRE CONTRAT

Arbitrages, rachats, vous pouvez personnaliser votre contrat grâce aux options de gestion suivantes :

- » investissement progressif,
- » rééquilibrage automatique,
- » arbitrage à seuil de déclenchement avec sécurisation des plus-values,
- » dynamisation des plus-values,
- » arbitrage sur alerte à seuil évolutif (stop-loss relatif),
- » rachats partiels programmés.

PRIMONIAL SÉRÉNIPIERRE RÉPOND À VOS OBJECTIFS PATRIMONIAUX

- » Profiter des performances et optimiser vos investissements à venir.
- » Constituer un capital pour construire et mener à terme vos projets.
- » Valoriser un capital que vous avez déjà constitué ou le protéger de l'inflation.
- » Transmettre à vos proches un capital dans les meilleures conditions, patrimoniales et fiscales.
- » Protéger vos proches grâce à la clause bénéficiaire et à la garantie de prévoyance du contrat.

SÉRÉNIPIERRE : UN PARTENARIAT ENTRE PRIMONIAL ET SURAVENIR



CHIFFRES CLÉS AU 31/12/2014

PLUS DE 30 MDS € D'ACTIFS GÉRÉS

2,5 MILLIONS DE CLIENTS

PLUS DE 3,7 MDS € DE CHIFFRE D'AFFAIRES

260 SALARIÉS



CHIFFRES CLÉS AU 31/12/2014

**PLUS DE 9 MDS € D'ACTIFS GÉRÉS
OU CONSEILLÉS**

2,85 MDS € DE COLLECTE EN 2014

40 000 CLIENTS PARTICULIERS CONSEILLÉS

**800 PARTENAIRES INSTITUTIONNELS
ET INDÉPENDANTS**

PLUS DE 500 COLLABORATEURS



CHIFFRES CLÉS AU 31/12/2014

GESTION FLEXIBLE ET QUANTITATIVE

PRÈS DE 740 M€ D'ACTIFS SOUS GESTION

16 FONDS DE GESTION FLEXIBLE



CHIFFRES CLÉS AU 31/12/2014

**GESTION DE PORTEFEUILLE EN
EN IMMOBILIER COLLECTIF**

PLUS DE 4,2 MDS € D'ACTIFS GÉRÉS

16 FONDS

1,5 MD € DE COLLECTE EN 2014



CHIFFRES CLÉS AU 31/12/2014

**SPÉCIALISTES DES ACTIONS
INTERNATIONALES**

PRÈS DE 180 M€ D'ACTIFS GÉRÉS

4 FONDS



CHIFFRES CLÉS AU 31/12/2014

**OBLIGATIONS CONVERTIBLES ET
STRATÉGIES DE RENDEMENT**

SOCIÉTÉ CRÉÉE EN NOVEMBRE 2013

220 M€ D'ACTIFS SOUS GESTION



CHIFFRES CLÉS AU 31/12/2014

320 M€ D'ENCOURS GÉRÉS

153 M€ DE COLLECTE EN 2014

34 SUPPORTS COMMERCIALISÉS

Primonial Derivatives est un département de Primonial.

RAPPEL DU CADRE FISCAL PARTICULIÈREMENT AVANTAGEUX DE L'ASSURANCE VIE

UNE FISCALITÉ ALLÉGÉE PENDANT LA VIE DU CONTRAT

- Les plus-values réalisées en cas d'arbitrage ne sont pas imposées.
- Après 8 ans, les produits (intérêts, plus-values, etc) lors d'un rachat⁽⁴⁾ sont partiellement exonérés. Avant 8 ans, vous bénéficiez d'un taux d'imposition au choix⁽⁵⁾.

UNE TRANSMISSION FACILITÉE DE VOTRE CAPITAL EN CAS DE DÉCÈS

- Transmission de vos capitaux sans taxation au conjoint ou partenaire de PACS bénéficiaire, et dans la limite légale⁽⁶⁾ de 152 500 € pour chaque bénéficiaire pour les versements avant 70 ans ou d'un abattement unique de 30 500 € à partager entre les différents bénéficiaires pour les versements après 70 ans.
- Votre contrat vous permet de transmettre, par la clause bénéficiaire, un capital décès aux bénéficiaires de votre choix (hors taxation, dans les limites légales⁽⁶⁾). Le règlement du capital est réalisé par l'assureur, en dehors du circuit de succession notarial.



www.serenipierre.fr



N°Vert 0 800 881 888

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

PRIMONIAL

SAS au capital de 173 680 euros. 484 304 696 RCS Paris. Société de conseil en gestion de patrimoine. Conseiller en Investissements Financiers adhérent à l'ANACOFI-CIF, Courtier en assurance, Mandataire non exclusif en opérations de banque et en services de paiement inscrit à l'ORIAS sous le n° 07 023 148. Transaction sur immeubles et fonds de commerces, carte professionnelle n° T11651 délivrée par la Préfecture de Police de Paris conférant le statut d'Agent Immobilier ; garantie par Zurich Insurance PLC, 112 avenue de Wagram 75017 Paris.

SIÈGE SOCIAL

15/19 avenue de Suffren | 75007 Paris
Téléphone : 01 44 21 70 00 Fax : 01 44 21 71 23
www.primonial.com

SURAVENIR

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital entièrement libéré de 400 000 000 €. RCS Brest 330 033 127. Société mixte régie par le Code des Assurances soumise au contrôle de L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) 61 rue Taitbout, 75436 Paris cedex 9.

SIÈGE SOCIAL

232 rue Général Paulet | BP 103 | 29802 Brest Cedex 09

Primonial Sérénipierre est un contrat d'assurance vie de groupe de type multisupport commercialisé par Primonial et assuré par Suravenir. La valeur des supports libellés en unités de compte est susceptible de fluctuer à la hausse ou à la baisse en fonction de l'évolution des marchés. Les performances passées ne sauraient préjuger des performances futures. Il est rappelé que toute personne intéressée par la souscription d'un contrat d'assurance doit disposer des connaissances et de l'expérience nécessaires pour évaluer les caractéristiques et risques liés à ce placement. À cet effet, l'investisseur doit se rapprocher de son intermédiaire en assurance habituel pour vérifier son niveau de connaissance et d'expérience ainsi que l'adéquation de ce placement à ses exigences et ses besoins, à sa situation financière ainsi qu'à ses objectifs de souscription.

Prélèvements sociaux en vigueur au 01/01/2014 : 15,50 %.

Sur la partie fonds euros, les prélèvements sociaux sont prélevés lors de l'inscription en compte des produits : intérêts, revalorisation annuelle, désinvestissement total du fonds en euros par arbitrage ou rachat, ou dénouement du contrat (rachat total, rente, décès). Les opérations de souscription, rachat et arbitrage des unités de compte ne peuvent être effectuées que sur la base du dernier Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI) ou de la dernière note détaillée ou, le cas échéant, de la dernière annexe complémentaire de présentation du support concerné remis préalablement à tout investissement et disponible gratuitement sur simple demande auprès de Primonial.

(1) Sur le fonds Sécurité Pierre Euro. Garantie hors fiscalité et/ou frais liés au contrat.

(2) Les unités de compte sont non garanties en capital, la valeur des investissements peut varier à la hausse comme à la baisse.

(3) La société de gestion ne garantit aucun objectif de rentabilité. La valeur d'un investissement en SCPI peut varier à la hausse ou à la baisse, comme les revenus qui y sont attachés. Les SCPI n'offrent pas de garantie en capital.

(4) Au terme de 8 ans de durée du contrat les produits sont exonérés d'impôt sur le revenu (hors prélèvements sociaux) en cas de rachat dans une limite annuelle de 4 600 € pour une personne seule ou de 9 200 € pour un couple soumis à imposition commune ; au-delà, ils sont imposés, au choix du contribuable, soit à un taux de prélèvement forfaitaire libératoire, fixé à 7,50 % (hors prélèvements sociaux en vigueur), soit au barème progressif de l'impôt sur le revenu (selon la fiscalité en vigueur).

(5) Taux d'imposition au choix : avant 4 ans, Prélèvement Forfaitaire Libératoire de 35 % ou Tranche Marginale d'Imposition (hors

prélèvements sociaux) ; entre 4 et 8 ans, Prélèvement Forfaitaire Libératoire 15 % ou Tranche Marginale d'Imposition (hors prélèvements sociaux).

(6) En cas de décès, le capital est transmis au conjoint bénéficiaire ou partenaire de PACS hors taxation et au(x) bénéficiaire(s) désigné(s) en exonération de droits dans la limite de 152 500 € par bénéficiaire, au-delà taxation forfaitaire de 20 % jusqu'à 700 000 € et 31,25 % au-delà (pour le capital transmis correspondant aux primes versées avant 70 ans). Après 70 ans, exonération du capital transmis au conjoint bénéficiaire ou partenaire de PACS, et pour les autres bénéficiaires : exonération des primes versées dans la limite d'un abattement unique de 30 500 € et au-delà, taxation des primes selon le barème des droits de succession (les plus-values sont exonérées). Ces seuils d'exonération s'entendent tous contrats confondus selon la réglementation en vigueur au 01/07/2014. Les intérêts et produits des contrats dénoués par décès de l'Assuré sont soumis aux prélèvements sociaux, sous réserve qu'ils n'aient pas été soumis à ces prélèvements du vivant de l'Assuré.

Toutes prévisions ou opinions exprimées nous sont propres à la date d'édition de ce document et sont susceptibles d'évoluer. Les informations contenues dans ce document ont été puisées à des sources considérées comme fiables. Primonial ne peut cependant en garantir l'exactitude.

En application de l'article L520-1-II-6-1° du Code des assurances, Primonial vous informe :

- ne pas être soumis à une obligation contractuelle d'exclusivité avec une ou plusieurs entreprises d'assurance,
- travailler actuellement principalement avec les entreprises d'assurance suivantes : Spirica, Cardif Assurance Vie, Generali Vie, La Mondiale Partenaire, April Assurance, Axa Life Insurance, Apicil, Oradea Vie, Suravenir. La liste actualisée pourra être fournie sur demande écrite à Primonial.

N° d'immatriculation auprès de l'ORIAS : 07 023 148, consultable sur le site du Registre des Intermédiaires d'Assurances : www.orias.fr. Coordonnées du Service Réclamations : Primonial, Département litiges et contentieux, 19 avenue de Suffren - CS 90741 - 75345 Paris Cedex 07. Coordonnées de L'ACPR : 61 rue Taitbout - 75009 Paris. Document non contractuel, à caractère publicitaire (article L.132-27 du Code des assurances).

JANVIER 2015